

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux dénommé « Morpion »

Article 1 Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal officiel, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 360 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 1 euro.

Article 2 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	1 000 €	3 000 €
3 lots de	500 €	1 500 €
3 lots de	200 €	600 €
75 lots de	100 €	7 500 €
2 100 lots de	20 €	42 000 €
7 533 lots de	6 €	45 198 €
51 001 lots de	2 €	102 002 €
25 000 lots de	1 €	25 000 €
85 718 lots formant un total de		226 800 €

Article 3 Description du jeu

3.1 La surface de jeu du ticket comporte une zone à gratter représentée par une grille de jeu, composée de 3 lignes horizontales de 3 cases chacune, soit une grille de 9 cases.

3.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont des symboles représentant exclusivement des croix ou des cercles évidés. Il y a un symbole par case soit en tout 9 symboles. Chaque ticket comporte soit 5 croix et 4 cercles, soit 4 croix et 5 cercles.

3.3. Le joueur gratte la grille de jeu et découvre les 9 symboles. S'il découvre, sous la couche grattable, 3 symboles identiques, des croix ou des cercles, sur une même ligne horizontale, verticale ou diagonale, le ticket est gagnant. Le montant du lot gagné est la somme indiquée sur le ticket placée au début de la ligne horizontale, verticale ou diagonale où figurent les 3 symboles identiques.

Les combinaisons possibles et les lots correspondants sont les suivants :

- 3 symboles identiques figurant sur la diagonale passant par la première case en haut à gauche de la grille et par la dernière case en bas à droite de la grille : 1 000 euros ;

- 3 symboles identiques figurant sur la diagonale passant par la dernière case en bas à gauche de la grille et par la dernière case en haut à droite de la grille : 500 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne horizontale du haut de la grille : 2 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne horizontale du milieu de la grille : 100 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne horizontale du bas de la grille : 20 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne verticale de la gauche de la grille : 6 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne verticale du milieu de la grille : 200 euros ;
- 3 symboles identiques figurant sur la ligne verticale de la droite de la grille : 1 euro.

Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 29 juin 2001 et modifié le 4 juin 2003, le 16 juin 2003, le 13 mai 2004, le 10 février 2005, le 6 février 2007, le 6 novembre 2007 et le 12 février 2009.

Le Président-directeur général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC